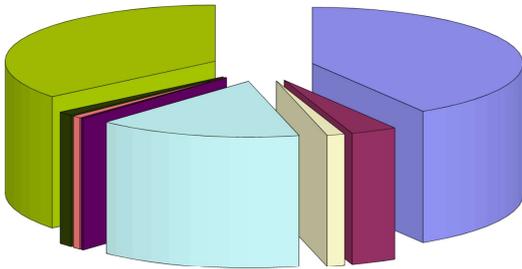


BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

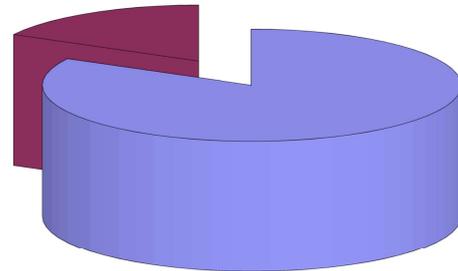
Budget Primitif Année 2023

(les résultats de 2022 seront repris au Budget Supplémentaire 2023)

Fonctionnement



- Charges à caractère général 41,19%
- Autres charges de gestion courante 3,57%
- Charges financières 1,36%
- Virement à la section d'Investissement 15,81%
- Atténuations de produits 0,24%
- Dotations, provisions 0,71%
- Dépenses imprévues 1,26%
- Opération d'ordre 35,86%



- Produits des services 82,86%
- Opération d'ordre 17,14%
- Excédent antérieur reporté 0%

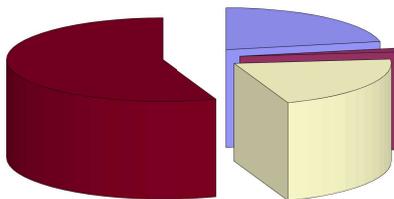
Charges à caractère général : sous traitance confiée au SIVOM Vallée de la Besbre pour l'exploitation et l'entretien du réseau.

Opérations d'ordre : amortissements des immobilisations

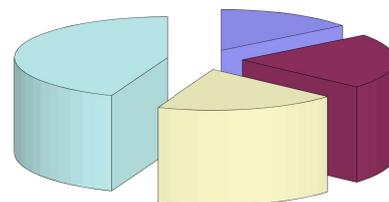
Produits des services : redevance d'assainissement payée par l'utilisateur sur la consommation d'eau.

Opération d'ordre : reprise sur subventions d'investissement

Investissement



- Remboursement emprunt capital 21,39%
- Dépenses imprévues 1,46%
- Opération d'ordre 21,05%
- Déficit d'inv reporté 0%
- Dépenses d'équipement 55,56%



- Emprunt 14,62%
- Subventions d'Investissements 21,92%
- Virement Fonctionnt vers Investissement 19,42%
- Opération d'ordre 44,04%
- Excédent inv reporté 0%

Opération d'ordre : reprise sur subventions d'investissement

Opération d'ordre : amortissement des immobilisations